



## 1<sup>er</sup> plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : Approuvé par le conseil d'établissement le 10 décembre 2012

NOM DE L'ÉCOLE : ANNE-HÉBERT	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION : Lyse-Diane Laflamme
	494		
ÉCOLE : ■ PRIMAIRE □ SECONDAIRE	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL : Marielle Dion
DATE : 22 novembre 2012	281	213	

**OBJECTIF :** Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. De plus, il répond aux nouvelles obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

### NOTRE SITUATION :

#### NOS FORCES :

À chaque fin d'année scolaire depuis juin 2010, les élèves peuvent témoigner de leur sentiment de sécurité à l'école via des questions tirées du QES. En juin 2012, il apparaît que 92 % des élèves du 3<sup>e</sup> cycle se sentent en sécurité dans la cour de l'école et il en est de même chez 79 % des élèves du 2<sup>e</sup> cycle.

Le sentiment de sécurité en classe atteint 96,7 % lorsque les résultats de tous les élèves sont compilés en juin 2012.

Au cours de l'année 2012, 4 % des élèves du 3<sup>e</sup> cycle disent avoir été souvent témoin d'intimidation autour d'eux, ce qui est inférieur au taux d'incidence établi au Québec, qui est de 10 % (Gagné, R. 2009; AQPS, 2003).

#### NOS PRIORITÉS D'ACTION :

58 % des élèves du 1<sup>er</sup> cycle se disent en sécurité dans la cour de l'école en juin 2012 lors des récréations. Une bonne proportion des enfants peut ainsi vivre de l'insécurité à un moment ou l'autre de l'année. Une attention spéciale y sera portée. Cependant, il est noté que 79 % des enfants savent qu'ils peuvent recourir au service des médiateurs dans la cour de récréation. Il sera ainsi important de clarifier si les réponses au questionnaire reflètent réellement la perception des jeunes élèves. Il ressort effectivement que 20 % des enfants n'ont pas répondu à la question.

La sécurité lors du trajet entre l'école et la maison représente une autre dimension à améliorer. En effet, 57 % des élèves de la maternelle se sentent en sécurité lors de ce trajet, contre 50 % chez les élèves du 1<sup>er</sup> cycle. Au cumul, 68 % des enfants s'estiment en sécurité entre

**NOS FORCES :**

L'école Anne-Hébert offre des récréations organisées stimulantes pour les élèves depuis le printemps 2011. Les enfants du 1<sup>er</sup> cycle peuvent également recourir à des élèves médiateurs depuis 3 ans pour les aider à résoudre leurs conflits dans la cour de récréation. Les enfants de tous les degrés sont aussi sensibilisés à une façon pacifique de résoudre des conflits (affiches et démarche).

L'école privilégie une surveillance étroite des élèves afin d'assurer leur sécurité. Un adulte de l'école est présent auprès de chaque groupe lors des déplacements des élèves vers le service de garde ou l'autobus et vice-versa. Les mesures de sécurité de l'école sont bien intégrées par les enseignants et les intervenants du service de garde. Des brigadiers sont également présents dans tous les corridors et points stratégiques de l'école.

Les valeurs de respect et d'acceptation des différences se vivent au quotidien à l'école Anne-Hébert par l'entremise du projet d'intégration entre les élèves du secteur Jane-H Dunn, les élèves du secteur régulier et les élèves du chant choral.

Au cours de l'année 2011-2012, 22 élèves se sont prévalus du courrier des jeunes de la Fondation Petits bonheurs d'école. Aucun problème majeur n'a été identifié.

Les enfants ont la parole à l'école via le projet « Première Radio » bien vivant depuis l'année 2010.

**NOS PRIORITÉS D'ACTION :**

l'école et la maison en juin 2012.

Au cours de l'année 2011-2012, 4 cas d'intimidation ont été signalés et réglés. Des efforts seront déployés pour maintenir un faible taux de situations d'intimidation.

Sans être majeure et récurrente, la violence verbale et sociale survient plus fréquemment que les gestes de violence physique à l'école Anne-Hébert.

Deux situations de cyberintimidation, l'une envers une enseignante et l'autre envers un élève ont été recensées au cours des dernières années et nous incite à être vigilants.

**NOS MOYENS DE PRÉVENTION (voir Descriptif du plan de lutte – Annexe A):**

Moyens déjà en place :

- Affiches dans l'école des quatre étapes de la résolution pacifique des conflits
- Conseil de coopération dans les classes au besoin
- Programme « Médiation par les pairs » (Vers le pacifique)
- Continuité du service de courrier des jeunes de la Fondation Petits bonheurs d'école
- Équipe de brigade scolaire
- Mise en place de récréations animées
- Programme Fluppy à la maternelle
- Efforts des élèves soulignés par l'activité « Méritas »
- Noms des élèves méritants publiés dans l'Info-parents
- Projet Pédibus

- Sociogramme dans quelques classes

Moyens prévus pour 2012-2013 :

- Rencontre d'information auprès de l'ensemble du personnel de l'école sur le phénomène de la violence et de l'intimidation
- Ateliers de sensibilisation et d'information sur l'intimidation auprès des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année
- Atelier sur la cyberintimidation en 4<sup>e</sup> année offert par la policière éducatrice et en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année offert par la psychologue et l'éducatrice de l'école
- Sensibilisation sur l'importance des élèves témoins et leur pouvoir d'action auprès des élèves de la 4<sup>e</sup> année à la 6<sup>e</sup> année
- Projet Pédibus assuré par les gens de la communauté dans différentes rues près de l'école
- Administration du questionnaire QES auprès des élèves de la 3<sup>e</sup> année à la 6<sup>e</sup> année
- Entrevue animée par les enseignantes traitant du sentiment de sécurité chez les élèves de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année
- Boîte de dénonciation dans les toilettes des élèves

#### **VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :**

- Transmission du plan de lutte à tous les parents de l'école (comprenant le protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, ainsi que les règles de conduite de l'école)
- Adresse courriel de la direction clairement identifiée permettant aux parents de signaler un événement ou de faire part d'une inquiétude
- Aide-mémoire pour différencier les situations d'intimidation de situations de conflits
- Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs
- Faire connaître le site du MELS [www.mojagis.com](http://www.mojagis.com)
- Informations précises et rapides données aux parents suite à un comité d'aide tenu pour leur enfant
- Plan d'intervention personnalisé impliquant les parents des élèves concernés

#### **De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence (voir l'annexe 1). Nous y retrouvons :**

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents.

#### **Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.**

**Dans notre école, nous avons également des règles de conduite. Ces dernières se retrouvent dans notre code de vie (en annexe) et prévoient les éléments suivants :**

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève.
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire).
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.